

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 458 Subvention à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants située 48, rue Sainte Croix de la Bretonnerie (4^e) pour organiser la 9e édition du Salon l'Autre Livre. X04113 2011_01936 37482

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.